

20 déc 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 20 décembre 2002.](#)

Traitement d'images de satellites

Sur proposition de M. Charles Picqué, Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la continuation et le renforcement de la capacité opérationnelle pour le traitement d'images satellitaires.

Sur proposition de M. Charles Picqué, Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la continuation et le renforcement de la capacité opérationnelle pour le traitement d'images satellitaires.

La collaboration entre la France et la Belgique, en ce domaine, est régie par l'accord intergouvernemental (*) pour ce qui concerne SPOT 1. Elle a été élargie par divers avenants à cet accord. Afin de garantir les engagements belges au sein du programme SPOT et d'assurer, en particulier, le traitement des images VGT (VEGETATION), il convient de prolonger le contrat d'exploitation du CTIV (Centre de Traitement d'Images VEGETATION). A cette fin, un budget de 14,83 mille euros sera engagé sur l'exercice budgétaire 2003 à charge de l'allocation 60.22.58.61 du budget Politique scientifique. (*) qui a été signé le 20 juin 1979.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe